

Le Léryverain



"Il y a des fleurs partout pour qui veut bien les voir."

Henri Matisse



Votre Municipalité

Urgence	9-1-1
Police	450-698-1331
Administration	450-692-6861 450-692-6881 (télécopieur)
Courriel	villedelery@videotron.ca
Site web	www.lery.ca

Horaire Lundi au jeudi: 8h30 - 12h et 13h - 17h
Vendredi: 8h30 - 12h

Nous vous rappelons que les bureaux de l'hôtel de ville sont fermés le vendredi après-midi.

We remind you that the offices of the Town Hall are always closed on Friday afternoons.

Votre Conseil Municipal

Walter Letham, Maire

maire@ville.lery.qc.ca | 450-692-6861 x300

Gérald Ranger, Conseiller de La Gare

district1@ville.lery.qc.ca | 450-692-6861 x301

Mylène Loiseau, Conseillère Les Boisés

district2@ville.lery.qc.ca | 450-692-6861 x302

Eric Pinard, Conseiller Bellevue

district3@ville.lery.qc.ca | 450-692-6861 x303

Jacques Laberge, Conseiller Les Riverains

district4@ville.lery.qc.ca | 450-692-6861 x304

Léon Leclerc, Conseiller du Manoir

district5@ville.lery.qc.ca | 450-692-6861 x305

Johanne Dutil, Conseillère Woodland

district6@ville.lery.qc.ca | 450-692-6861 x306

Services

Administration

Dale Stewart, x201, Directeur général et secrétaire-trésorier

Suzie Brind'Amour, x203, Taxation

Incendie

René Larente, x206, Directeur

Urbanisme

Philippe Chrétien, x202, Responsable de l'urbanisme et de l'inspection

Manon Berthiaume, x202, Secrétariat

Travaux publics

Eric Groulx, x205, Responsable

Patrick Tremblay, x205, Journalier

Congés à venir - fermeture de l'hôtel de ville

Veillez noter que nos bureaux seront fermés aux dates suivantes: Please note that the Town Hall will be closed on the following dates:

- le 18 mai (Journée nationale des patriotes)
- le 24 juin (Saint-Jean-Baptiste)
- le 1^{er} juillet (Fête du Canada)
- le 7 septembre (Fête du Travail)
- le 12 octobre (Journée de l'action de grâce)

Séances du Conseil

Le 2e lundi de chaque mois à 20 heures (exception octobre, 2e mardi). Les procès-verbaux concernant les réunions du Conseil sont disponibles en ligne sur notre site Web (www.lery.ca) et en vous présentant en personne à l'hôtel de ville.

Municipal Council Meetings

The second Monday of each month at 8 p.m. (except October, 2nd Tuesday). The Minutes of the Council Meetings are available online on our website (www.lery.ca) or in person at the Town Hall.

Vos élus vous représentent auprès de ...

Les personnes suivantes ont été nommées pour représenter la municipalité auprès des différents organismes locaux et régionaux suivants :

MRC de Roussillon : M. Walter Letham

CITSO : M. Walter Letham

Comité intermunicipal de police : M. Jacques Laberge

Transports Accès : Mme Johanne Dutil

Club Optimiste de Léry : M. Jacques Laberge

Comité consultatif d'urbanisme : M. Éric Pinard et

M. Léon Leclerc

Message du maire



Message du maire

L'arrivée du printemps est l'occasion de regarder en avant et c'est exactement ce que fait votre ville. Avec notre regard tourné vers l'avenir, je suis heureux de vous informer que nous étudions la possibilité d'un projet de construction d'une garderie subventionnée près du Parc Notre-Dame. L'objectif est d'avoir 70 places qui créeront 12 emplois à temps plein et qui apporteront un revenu de plus de 20 000 \$ en taxes municipales.

Parmi d'autres nouvelles, mentionnons que nous avons signé un contrat de trois ans avec la Ville de Mercier pour assurer la gestion de nos services d'incendie. Nos pompiers ont également signé un nouveau contrat de quatre ans avec nous. Avec l'excellente équipe de gestion, l'engagement renouvelé des pompiers ainsi que la rénovation actuelle de la caserne de pompiers, tout ceci nous amènera aux normes d'incendie nécessaires de 2015 nous offrant ainsi la tranquillité d'esprit que nous méritons. Le contrat d'eau avec la Ville de Châteauguay s'est finalement concrétisé. Nous sommes ainsi assurés d'avoir des tarifs très compétitifs pour les années à venir. Les négociations se poursuivent avec les policiers de Châteauguay afin de nous assurer les services et la protection dont nous avons besoin.

Vous avez sûrement appris que lorsque la Ville de Léry s'est vu offrir la possibilité d'acheter l'église Notre-Dame-de-Léry, nous ne pouvions refuser. Notre offre d'achat fut acceptée et nous prendrons possession de l'église le 1er novembre 2015. Nous espérons avoir un centre communautaire, ceci fait partie de mes souhaits à réaliser pour l'avenir. Une consultation publique sera organisée pour recueillir les commentaires des citoyens avant que les décisions finales soient prises.

Nous continuons d'analyser l'état de nos infrastructures et, en conséquence, les vannes d'eau du réseau d'aqueduc de la Presqu'île Asselin ont été remplacées. Ce projet d'envergure était inattendu, mais aurait dû être fait depuis longtemps. Le nouvel équipement permettra d'assurer aux 91 immeubles un service d'eau pour des décennies.

Les mois d'été approchent à grands pas. Assurez-vous de vérifier le calendrier des activités à la page 4. Profitez de notre belle région tout en apprenant à mieux connaître vos voisins. Ensemble, nous bâtissons notre communauté. Passez un bel été en toute sécurité!

Mayor's Message

Spring is a time to look forward and that is exactly what your town is doing. With our focus firmly on the future, I am excited to tell you that we are looking at a proposal to build a government-subsidized day care centre in Parc Notre Dame. The plans for a 70-place facility will create 12 full time jobs and bring in over \$20,000 in tax revenue.

In other news, we signed a three year contract with the City of Mercier to secure the management of our fire services. In addition, our firemen have signed a new four year contract with us. The top flight management team, the renewed commitment of our firemen and the current retrofit of the fire station will bring us in line with current fire regulations and give us the peace of mind we deserve. The water contract with the City of Châteauguay has also become a reality. We are guaranteed very competitive rates for years to come. Negotiations continue with the Châteauguay Police to secure us the service and protection we need.

You have likely learned that when the Town was presented with an opportunity to purchase the Notre Dame de Léry Church, we couldn't turn it down. Our offer to purchase was approved and we will take ownership on November 1. This 91,700 sq ft property is situated in the centre of Léry with access to Highway 132 and Chemin du Lac-Saint-Louis. It is a prime location for a Ville de Léry Civic Centre which is on my wish list for the future. Public meetings will be scheduled to gather resident feedback before any final decisions are made.

We are also addressing our aging infrastructure. Presqu'île-Asselin now boasts new water pipes from the pump house to the underground controls. This major project was unexpected, but long overdue. The new equipment will ensure the 91 homes will have uninterrupted water service for decades.

The summer months are fast approaching. Be sure to check out the schedule of events on page 4. Come out and enjoy our beautiful surroundings while getting to know your neighbours. Together we are building our community. Have a safe and happy summer.



Nouvelles en bref/Local News

Prenez note de la date!

Calendrier d'été des événements de Léry | Léry's Summer Schedule of Events

16 mai

Journée de la Famille du club Optimiste/Family Day
Hotel de Ville, Heure : 10 h à 15 h
Responsable : Jocelyne Schmidt au 450-429-2356

13 juin

Tournoi de golf Optimiste
Club de golf Belle Vue, Vegas à deux
125 \$ (Brunch, Golf, Voiturette, Souper et soirée dansante)
50 \$ Souper
Responsable : Jocelyne Schmidt au 450-429-2356

4 juillet

Festi-Léry
Club nautique Woodlands

15 août

Epluchette de ble d'inde/Firemen's Corn Roast
Club nautique Woodlands

26 septembre

Exposition de voitures anciennes/Antique Car Show
Presqu'île Asselin

La Station de l'Aventure – Maison de la Famille

540 Chemin du Lac Lac Saint-Louis, Léry
www.stationdelaventure.com ou trouvez-nous
sur Facebook

Activités pour les parents et leurs enfants 1-17 ans.

- Lundi : Atelier Langage de 9h à 11h (prend fin le 25 mai)
- Mardi : Atelier Yoga de 13h à 15h (prend fin le 12 mai)
- Mercredi : Matinées parent-enfant de 9h à 11h (prend fin le 10 juin)
- Jeudi : Matinées parent-enfant de 9h à 11h (prend fin le 11 juin)
- À partir du lundi 13 avril: Atelier feutrage de laine de 13h à 15h (prend fin le 8 juin)
- Vendredi 17 avril: Sortie Musée pour enfants de Laval de 10h à 13h
- Samedi 18 avril: Atelier Vivre en Harmonie (discipline) de 10h à 12h
- Vendredi 8 mai: Café-causerie « Gestion des dodos et des repas » de 9h à 11h
- Vendredi 22 mai: Café-causerie bricolage « Tableau de fleurs » de 9h à 11h
- Vendredi 29 mai: Sortie Ferme Campus MacDonald de 10h à 13h
- Vendredi 12 juin: Pique-nique de fin d'année au Parc Loiselle de Mercier de 9h30 à 13h

Pour information : 450-691-4897

Invitation aux artistes

Dans le but de planifier l'exposition des « Journées de la culture » à la Ville de Léry qui aura lieu les 26 et 27 septembre 2015, nous recherchons des artistes intéressés à exposer leurs œuvres.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Mme Nicole Tremblay au 450-692-9940 ou par courriel à coucounic@videotron.ca

Club de l'âge d'or

Veuillez noter qu'à tous les 2e jeudis de chaque mois, il y a des soupers à l'hôtel de ville. Aussi, à tous les jeudis à partir de 12 h 30 il y a des parties de cartes (Whist militaire) à l'hôtel de ville. À la fin de saison des parties de cartes, la ligue estivale de pétanque débutera à la fin mai 2015 à tous les mardis et jeudis à partir de 12 h 30.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Mme Diane Gendron au 450-692-0459.

Camp de jour optimiste

Date d'inscription : Le mercredi 3 juin
Lieu : Hôtel de ville / Heure : 19 h à 20 h 30
Coûts : 200 \$ pour une journée complète (8 h 30 à 16 h 30)
100 \$ pour une demi-journée (13 h à 16 h 30)
60 \$ Garderie - par enfant pour les 8 semaines
Responsable : Jocelyne Schmidt au (450) 429-2356



Nouvelles en bref/Local News

Proposition d'une nouvelle garderie près du Parc Notre-Dame!

Le Conseil municipal étudie présentement la proposition de construire une garderie subventionnée en la Ville de Léry. M. Martin Blanchet, un propriétaire de longue date, est prêt à développer son terrain près de la rue du Parc-Notre-Dame. Le terrain est déjà zoné multifonctionnel et est situé en bordure du boulevard de Léry. La garderie offrira 70 places, dont 10 réservées pour les poupons. Les employés, au nombre de 12, se concentreront dans le cadre du programme éducatif à développer les habiletés sociales ainsi que l'autonomie. Cette nouvelle entreprise sera construite avec le financement du privé seulement et il n'y aura aucuns déboursés pour les citoyens de la Ville de Léry. Un avantage est que cette garderie rapportera des recettes fiscales supplémentaires à la Ville de l'ordre d'environ 22 000 \$. (Vous pouvez voir une perspective de la garderie projetée au centre de la page.)

Ville de Léry will acquire Notre Dame de Léry Church

Ville de Léry's option to purchase Notre Dame de Léry Church has been accepted and the sale should be completed in the late fall. The church will open this spring for regular services. The last benediction is expected to be held in late October.

It is very sad to see the Church leave our town, but this is not Ville de Léry's decision. The Diocese of Valleyfield decided it could no longer afford to maintain this little church and they gave the town the first option to purchase it. The Diocese agreed to a price considerably below market value and we negotiated a deal to pay only the interest for five years while we determine what to do with the land. Details on the purchase have been given to all residents and more information will be forthcoming.

We will now begin to consider the idea of building a Civic Centre on the 91,700 sq ft lot. The property is situated in the centre of town, with easy access to Highway 132 and Chemin du Lac-Saint-Louis. This makes it an ideal location for a gathering place for Léry residents to use for years to come. However, the Mayor, is quick to state that if the Town cannot afford to do this, it will not be built.

There will be Town Heetings to keep you informed and citizens will have a chance to air their views on the idea.

New daycare centre being considered for Parc Notre Dame!

The Town Council is looking at a proposal to build a subsidized day care centre in Léry. Long-time Léry resident Martin Blanchet wants to develop his property on Parc Notre Dame. The land is already zoned as multi-functional based on its proximity to Highway 132.

The day care will feature 70 places, with 10 of those places set aside for infants. The staff of 12 will focus on developing social skills and independence as part of its educational program. Privately funded, this new business will bring in extra tax revenue for the Town. You can see the architect's drawing of the new daycare centre in the centerfold. The daycare centre will open its doors this fall.

Acquisition de l'église Notre-Dame-de-Léry

L'offre d'acheter l'église Notre-Dame-de-Léry a été acceptée et la transaction de vente sera finalisée à la fin de l'automne 2015. L'église ouvrira ses portes ce printemps pour offrir les services réguliers. La dernière bénédiction devrait être tenue à la fin octobre.

Il est très triste de voir l'église arrêter ses activités, mais ce n'est pas la décision de la Ville de Léry. Le diocèse de Valleyfield a décidé qu'il ne pouvait plus se permettre de maintenir les services dans cette petite église et ils ont offert de vendre l'immeuble à la Ville de Léry. Le diocèse a accepté un prix nettement inférieur à la valeur du marché et nous avons négocié une entente pour ne payer que les intérêts pendant cinq ans. Ceci nous permettra de déterminer l'usage futur de cet immeuble. Les détails concernant l'achat ont été transmis à tous les résidents et plus d'informations suivront.

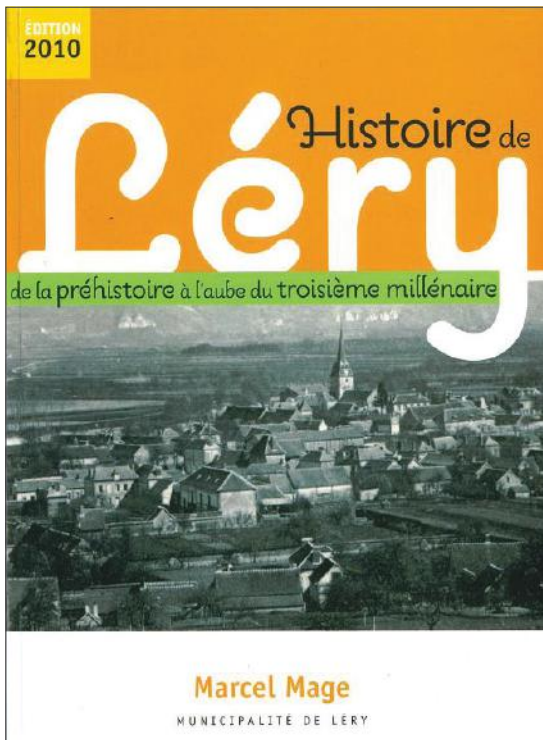
Nous allons maintenant considérer l'idée de construire un centre communautaire sur le lot de 91 700 pieds carrés. La propriété est située au centre de la Ville de Léry avec accès au boulevard de Léry et au chemin du Lac-Saint-Louis. Cela en fait un endroit idéal pour un lieu de rassemblement pour les citoyens de la Ville de Léry et pourra être utilisé au cours des prochaines années. Cependant, le maire tient à rassurer les citoyens que si la Ville de Léry n'a pas les moyens de le réaliser, il ne sera pas construit.

Des réunions se tiendront à l'hôtel de ville pour vous tenir informés et tous les citoyens auront la chance de faire connaître leurs points de vue sur ce futur projet.

Nouvelles en bref/Local News

Histoire de Léry

L'hiver dernier une femme est passée à l'hôtel de ville et nous a laissé un cadeau. Son nom est Carole Heliot, elle est conseillère dans la Municipalité de Léry en France. Lors de sa visite au Québec elle voulait voir Léry, Québec et par la même occasion nous donner une copie sur l'histoire de son village, Léry, France. Ce fut un honneur d'accepter ce livre et nous nous sommes empressés de lui envoyer en France la copie du livre sur notre histoire.



Voici une comparaison des 2 villages:

Le fait est très intéressant que cette commune (en France c'est une région administrative gérée avec une mairie) est située sur le globe à une latitude de quelques degrés près de Léry au Québec soit :

- Léry, France 49 degrés 17'10.41" N
(longitude 1 degré 12'17.07")
- Léry, Québec 45 degrés 20'40.56" N
(longitude 73 degrés 48'30.65")

Le rapport de population est vraiment très près également :

- Léry, France 2,100 personnes en 2012
- Léry, Québec 2,307 personnes en 2011

La distance d'un très grand centre urbain est semblable :

- Léry, France 70 minutes de Paris (68 milles)
- Léry, Québec 30 minutes de Montréal (21 milles)

La superficie du territoire est semblable :

- Léry, France 14.51 km carré
- Léry, Québec 10.57 km carré

Les habitants de Léry en France se nomment des Lérysiens et nous sommes des Léryverains.

Notre premier concours annuel pour le calendrier 2016 se termine le 1er août 2015

Si vous avez une photo de notre belle ville à partager, veuillez s'il vous plaît la soumettre par courriel à villedelery@videotron.ca ou vous pouvez apporter une copie imprimée à l'hôtel de ville. Assurez-vous de bien identifier la photo avec votre nom et vos coordonnées!

Nous choisirons 13 photos qui seront insérées dans le calendrier 2016 de la Ville de Léry. Les calendriers seront mis en vente le 15 octobre et tous les profits serviront à financer « La journée de la famille à Léry ».

Nous recherchons des photos panoramiques de notre ville représentant les quatre saisons. Elles n'ont pas besoin d'être prises cette année, mais doivent absolument être prises par un résident de Ville de Léry. Nous avons déjà reçu de nombreuses et très belles scènes d'hiver et maintenant nous avons hâte de voir vos photos préférées du printemps, de l'été et de l'automne.

Our first annual Calendar Contest closes on August 1

If you have a photograph of our beautiful town to share with your neighbours, please submit it to villedelery@videotron.ca or bring a print to the Town Hall. Make sure we have your name and contact information!

We will be choosing 13 photographs to be featured on the 2016 Ville de Léry calendar. The calendars will go on sale on October 15 and all proceeds will go toward funding the town's family festivities.

We are looking for scenic photographs of our town in all four seasons. They do not need to be taken this year, but they do need to be taken by a Léry resident. We have already received many beautiful winter scenes and now look forward to seeing your favourite spring, summer and autumn shots.



Nouvelles en bref/Local News

Un bel été en toute sécurité

L'été est une saison appréciée de tous ! Qu'il s'agisse d'un barbecue à la maison ou d'un voyage en voiture, veuillez s'il vous plaît garder en tête la sécurité des vôtres.

Le service de police tient à rappeler l'importance de bien sécuriser sa résidence afin de minimiser l'accès aux malfaiteurs.

Les vols par effraction, comment les prévenir?

Voici de bonnes habitudes simples à adopter lorsque vous quittez votre résidence pour des vacances d'été:

- Verrouillez toutes les portes et fenêtres, y compris celles du sous-sol.
- Utilisez des minuteries pour activer les lumières, la radio ou la télévision.
- Si vous laissez des appareils électroniques, mettez-les hors de vue avant de quitter.
- Ne mentionnez pas vos plans de vacances sur les médias sociaux.
- Arrêtez la livraison de votre courrier et des journaux, demandez à quelqu'un de ramasser les circulaires de vente.
- Prenez des arrangements pour faire tondre votre pelouse.
- Informez un ami de vos dates de vacances, de l'itinéraire et du numéro d'urgence.
- Si vous laissez généralement une clé sous le tapis d'entrée, l'enlever lorsque vous êtes absent.
- Si vous avez une alarme de sécurité, laissez une clé de la maison ainsi que le code à une personne de confiance et fournir à la compagnie d'alarme son nom et son numéro de téléphone.
- Invitez un voisin à utiliser votre stationnement lors de votre absence.

Et si vous êtes le voisin, soyez vigilant. Signalez toute activité suspecte à la police.

N'oublions pas de mentionner que la sécurité dans la Ville de Léry ne serait pas complète sans l'excellent travail effectué par «Services Luc» qui a gardé nos routes déneigées cet hiver.

Stay Safe this Summer

Summer is a time for fun! Whether it's a backyard barbecue or an extended road trip, please keep safety top of mind when you will be away from your home.

The police would like you to consider the following tips in your summer vacation plans:

Break-ins: How to prevent them?

- Lock all doors and windows, including the basement
- Use timers to activate lights, radio or television
- If leaving electronics behind, put them out of sight before you leave
- If you usually leave a key under a mat, remove it while you are away
- Don't announce your plans on social media
- Stop delivery of your mail and newspaper; ask someone to pick up sales flyers
- Arrange to have the grass cut
- Tell a friend your vacation dates, itinerary, and emergency number
- If you have a security alarm, leave a house key and the code with someone you trust, and provide the alarm company with their name and phone number.
- Invite a neighbour to use your driveway while you are away

And, if you are the neighbour, be vigilant. Report any suspicious activity to the police.

Police – Ligne Info con identielle

Si vous détenez des renseignements susceptibles d'aider le service d'enquête de la police, vous pouvez téléphoner, gratuitement, 24 heures par jour, 7 jours par semaine, à :

The police want you to remember their confidential voicemail allows you to report a situation that you feel is suspicious, but does not require immediate intervention (that's what 911 is for). If you have information that may help the police with an investigation, please leave the details at:



Info confidentielle
450.698.3229
ic@police.chateauguay.ca

Vos informations demeureront confidentielles.
Your information will remain confidential.



Nouvelles en bref/Local News

AVIS IMPORTANT

Nouveau règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne

Veillez noter que le Conseil municipal a adopté à son assemblée du 9 mars 2015 un règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Léry.

Ce nouveau règlement vise à lutter contre la propagation de l'agrile du frêne en instaurant des mesures qui ont pour objectif de contrer la dispersion des foyers d'infestation. Ces mesures concernent l'abattage, l'élagage, le traitement des frênes et la gestion du bois de frêne.

En résumé, il est maintenant interdit de planter un frêne et des périodes précises sont fixées pour procéder à l'élagage et à l'abattage de frênes. Les résidus doivent être déchiquetés sur place ou acheminés à un site de traitement autorisé à cette fin selon le cas, dépendamment de la période de l'année où l'élagage ou l'abattage est fait.

Vous trouverez tous les détails dans le règlement qui est disponible à l'hôtel de ville ou sur le site Internet de la ville à : www.ville.lery.qc.ca. Vous pouvez aussi en faire la demande par courriel à : urbanisme@ville.lery.qc.ca.

IMPORTANT NOTICE

New regulations for the fight against the spread of the emerald ash borer

Please note that a regulation to combat the spread of the emerald ash borer in Léry was adopted at the Council Meeting on March 9, 2015.

This new regulation aims to help in the fight against the spread of EAB by introducing measures to counter the spread of infestations. We have new procedures for cutting down, pruning, and the treatment of ash wood.

In a nutshell, you may no longer plant any new ash trees and if you are getting rid of an existing tree, there are specific rules around when you may do it. Residue should be shredded on site or sent to an authorized treatment site when pruning or cutting down an ash tree.

You will find the details on our website: www.lery.ca, by email at urbanisme@ville.lery.qc.ca or by stopping in at the Town Hall.

Monbiom.ca: Pour tout savoir sur BioM!



Transformer la vie en énergie

Complexe intermunicipal de biométhanisation et compostage

Cette nouvelle vitrine interactive dédiée à BioM, complexe de biométhanisation et de compostage des MRC de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, dont la population s'élève à plus de 232 000 personnes, a pour objectif d'informer les citoyens sur le projet et ses avancées. Les visiteurs y trouveront entre autres de l'information sur le complexe, le processus de biométhanisation et de compostage, les nouvelles et communiqués en lien avec BioM ainsi qu'une section « Biom.tv » dans laquelle des capsules vidéo portant sur différents aspects du projet seront diffusées régulièrement. Les détails concernant le fonctionnement de la collecte porte-à-porte, qui s'effectuera graduellement en 2017, et grâce à laquelle les citoyens des deux MRC pourront contribuer à la valorisation des matières résiduelles, seront également disponibles sur monbiom.ca. Bonne visite!

Si vous avez des photos ou des histoires à partager avec les lecteurs Le Léryverain, s'il vous plaît les soumettre à l'attention de la rédactrice à villedelery@videotron.ca.

If you have any photos or stories to share with the readers of Le Léryverain, please submit them to the Editor at villedelery@videotron.ca.



Nouvelles en bref/Local News

Les visites de prévention débuteront bientôt

Si un pompier se présente chez vous cet été, ne paniquez pas ! Le Service en sécurité incendie de Léry recommencera les inspections résidentielles en juin. Ces visites pourront être effectuées du lundi au samedi entre 9 h et 20 h 30. Le but de la visite est de s'assurer que vous avez des détecteurs de fumée fonctionnels sur tous les étages, de vérifier les panneaux électriques et aussi de voir à ce que toutes les sorties soient bien dégagées. Si vous le désirez, les pompiers seront heureux de vous donner des conseils de protection contre les incendies et ils seront aussi disponibles à répondre à toutes les questions que vous pouvez avoir.

La vigilance réduit non seulement des accidents et des pertes matérielles, elle peut également vous aider à réduire le coût de vos assurances. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à appeler le bureau de prévention en composant le 450-691-6090 poste 510.



On voit ici : L-R: Éric Boileau, Éric Miller et Hugo Villemure-Houde.

Fire inspections about to begin

If you find a fireman knocking at your door this summer, don't panic! Léry's Fire Department will start up home inspections again in June. By law, every building must be inspected every five years. The purpose of the visit is to ensure that you have functioning smoke alarms on every floor, and to check the electrical panel and all exits. If you like, the firemen would be happy to give you advice on fire prevention and to answer any questions you may have.

Paying attention to fire prevention not only reduces casualties and material losses, it can also help you reduce the cost of insurance. If you have any questions, please call the office at 450-691-6090, x 510. Léry fireman will be conducting regular home inspections beginning in June.

Prenons le relais
Châteauguay | Agora citoyenne | Samedi 30 mai

Sylvain Poissant
Porte-parole

Venez marcher quelques heures entre amis, collègues ou en famille!
La course à pied vous intéresse?
Relevez le défi de 40 KM à 2, 5 ou 10 participants.

INSCRIPTIONS
relaispourlavie.ca | 450.692.5110

Sauvons + de vies.  Société canadienne du cancer



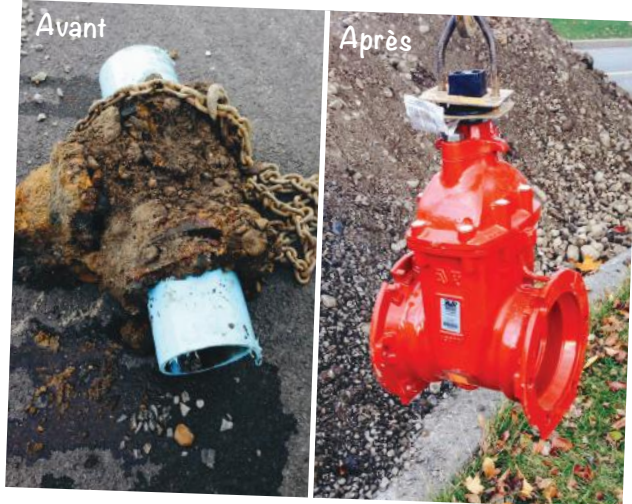
Dans la ville/Around Town



Notre belle Église Notre-Dame de Léry nous a servi pendant un demi-siècle... elle restera toujours gravée dans nos mémoires. (Photo courtoisie de Jean Vincent, Sherbrooke)



Perspective de la garderie projetée près du Parc Notre-Dame.



Réparations majeures des vannes dans la Presqu'île Asselin
 Une vanne est un élément essentiel dans un réseau d'aqueduc pour contrôler l'alimentation d'eau. La photo de gauche montre l'état d'une vanne après 35 ans dans le sol. La photo de droite représente une nouvelle vanne. Suite aux réparations les résidents ont remarqué une augmentation de la pression de l'eau d'environ 20%.



Le pont du ruisseau St-Jean qui relie Léry et Châteauguay est dans un très mauvais état depuis plusieurs années. L'automne dernier le Ministère des Transports du Québec est intervenu pour débiter les réparations nécessaires. L'hiver a mis un arrêt temporaire aux réparations qui ont maintenant recommencé. Le tout devrait être terminé pour le début du mois de juillet 2015.



Dans la ville/Around Town

Plaisirs sur la glace.
Les résidents de Ville de Léry ont su faire bon usage de nos trois patinoires cet hiver.



30 janvier 2015 - Le sourire est au rendez-vous avec les pompiers de la Ville de Léry lors de la signature de la convention collective 2014-2017.



5 février 2015 - Signature d'une entente intermunicipale de trois ans en matière de service incendie avec la Ville de Mercier.
Sur la photo de gauche à droite : Louis Simon - Conseiller municipal de Mercier, René Chalifoux - Directeur général de Mercier, Louise Michaud - Mairesse de Mercier, René Larente - Directeur des services de sécurité incendie de Léry et Mercier, Walter Letham - Maire de Léry, Dale Stewart - Directeur général de Léry et François Lauzon - Chef de prévention et d'opérations pour le Service de sécurité incendie de Mercier.



23 février 2015 - C'est maintenant officiel ! Nous avons signé un protocole d'entente de dix ans relatif à l'alimentation en eau potable avec la Ville de Châteauguay qui nous garantit des tarifs raisonnables pour les prochaines années. Sur la photo : Walter Letham - Maire de Léry et Nathalie Simon - Mairesse de Châteauguay.

Nouvelles en bref/Local News

Compte de taxes 2015 Deuxième et troisième versements

Nous vous rappelons que la date limite pour effectuer le 2e versement de vos taxes municipales 2015 est le lundi 1er juin. Quant au 3e versement, il deviendra dû le mardi 1er septembre. Pour éviter d'avoir à payer des intérêts, chaque versement doit être payé à la date d'échéance. Si un versement a été fait en retard cela entraîne une perte de privilège et tous les versements deviennent dus et des intérêts s'ajoutent quotidiennement au taux de 16% par année. Vous pouvez effectuer votre paiement par Internet, par chèque, en argent comptant, dans toutes les caisses populaires ou d'économies Desjardins, les banques CIBC, Laurentienne, Montréal, Nationale, Royale, Scotia et TD Canada Trust. Aussi, le paiement par carte de débit (Interac) est disponible à l'hôtel de ville.

Suivi - Branchement à l'aqueduc et à l'égout sanitaire

À titre d'information, veuillez noter qu'en date du 10 mars, 427 (92%) résidences sont branchées au réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire. Nous vous rappelons que vous devez tout de même nous faire parvenir une copie de la preuve de la dernière vidange de votre fosse septique. Vous pouvez nous l'envoyer par télécopieur au 450-692-6881, par courriel à urbanisme@ville.lery.qc.ca ou par la poste au 1, rue de l'Hôtel-de-Ville, Ville de Léry, QC J6N 1E8.

De plus, lorsque les travaux de branchement auront été inspectés et que vous aurez eu un certificat de remblayage, vous pourrez récupérer votre dépôt de 500 \$ à l'hôtel de ville ou communiquer avec nous afin de nous donner l'autorisation de détruire votre chèque.

Municipal Taxes 2015 2nd and 3rd Installments

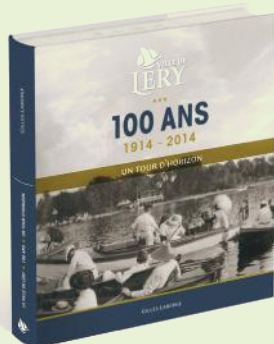
We remind you that the 2nd installment of your 2015 municipal taxes is due by Monday, June 1. The 3rd installment is due by Tuesday, September 1. Please be sure your payment reaches us in time to avoid forfeiting the right to make installment payments and the daily interest charge of 16% per year.

Payment may be made online, by cheque or cash at any Caisse Populaire or Économie Desjardins as well as the following banks: CIBC, Laurentian, Montreal, National, Royal, Scotia and TD Canada Trust. If you prefer to pay by interac, you must come to the Town Hall during normal business hours.

Sewer Connection and Aqueduct Service Update

As of March 10, 2015, 427 (92%) of Phase I homes are connected to the sewer and aqueduct services. After you are connected, please remember that you must send us a copy of the proof that your septic tank has been emptied one last time. You may submit it by fax at 450-692-6881, by email to urbanisme@ville.lery.qc.ca or by post to 1, rue de l'Hôtel-de-Ville, Ville de Léry, QC J6N 1E8.

In addition, when the connection work has been inspected and you have received your certificate, you may reclaim your \$500 deposit at Town Hall or contact us to give us permission to destroy your cheque.



Ville de Léry : 100 ANS 1914 - 2014 | Un tour d'horizon

Il reste un nombre limité de copies de notre édition souvenir « Ville de Léry - 100 ans ». Le livre de 222 pages avec une couverture rigide contient des histoires de notre passé ainsi que les personnes qui l'ont créé, incluant plus de 100 photos dont beaucoup sont inédites. Le coût est de 35 \$ et vous pouvez acheter un exemplaire à l'hôtel de ville.



Rapport du vérificateur

Rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Léry

Chers concitoyens, Chères concitoyennes,

Il me fait plaisir de vous présenter mon rapport annuel sur la situation financière de la municipalité, incluant les informations sur la rémunération des membres du Conseil municipal, que j'ai déposé en séance ordinaire du Conseil municipal le 10 novembre 2014. J'ai déposé, en même temps que ce rapport, la liste des contrats de plus de 25 000 \$ depuis le dernier «Rapport du maire sur la situation financière» et la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$, le tout tel que requis par l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., chapitre T-11.001).

Rapport du vérificateur - Exercice financier 2013

Les résultats pour l'année 2013 ont été vérifiés par la firme comptable Chiasson Gauvreau CA Inc. qui conclut dans son rapport que les états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Ville de Léry au 31 décembre 2013.

L'exercice s'est terminé avec des revenus de fonctionnement de 3 344 299 \$ et des dépenses d'opérations de 3 360 466 \$. L'excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales s'établit à 210 385 \$ après l'amortissement des immobilisations, le remboursement de la dette à long terme ainsi qu'après avoir réservé des sommes au renflouement de réserves, dont celles des matières résiduelles, du service d'incendie, du service d'urbanisme et du 100^e de la Ville de Léry.

La valeur du fonds de roulement est de 225 000 \$. Une somme de 30 000 \$ demeure engagée pour l'acquisition de l'autopompe en 2011.

La rémunération des élus municipaux

Depuis le 1 janvier 2014, le maire reçoit annuellement 11 160 \$ et une allocation de dépenses de 5 580 \$. La rémunération d'un conseiller est le tiers de celle du maire. De plus, le maire reçoit annuellement une rémunération de 5 393 \$ ainsi qu'une allocation de dépenses de 2 696 \$ comme délégué de la Ville de Léry à la MRC de Roussillon. Le maire ne reçoit aucune rémunération lorsqu'il représente la Ville de Léry à toute autre activité que ses fonctions lui demandent.

Prévisions des résultats pour l'exercice financier 2014

Pour le financement du projet aqueduc et égout – Phase 1, suite à une première tranche de financement à long terme en 2011 et d'une deuxième tranche de financement en 2012,

la Ville de Léry fait présentement l'utilisation de ses marges de crédit jusqu'à ce que le financement final à long terme soit mis en place.

La dette à long terme attribuée au projet aqueduc et égout – Phase 1 s'établit à 9 810 000 \$, celle attribuée à la décision du TAQ à 1 254 300 \$, celle attribuée à l'achat de l'autopompe à 221 704 \$, celle attribuée à la Place du Marquis s'établit à 182 300 \$, celle attribuée au réaménagement de l'intersection boulevard de Léry/boulevard René-Lévesque s'établit à 125 000 \$ et celle attribuée à l'achat de l'emprise Hydro-Québec s'établit à 51 395 \$.

Les indications préliminaires quant aux résultats de l'exercice en cours laissent présager un léger surplus, et ce, malgré une hausse constante des coûts et les imprévus de cette année.

Liste des contrats accordés par Ville de Léry

Une liste détaillée des contrats accordés par la Ville de Léry depuis le dernier rapport est disponible à l'hôtel de ville de la Ville de Léry.

Prévisions pour l'exercice financier 2015

Au cours des prochaines semaines, le Conseil municipal travaillera activement sur l'élaboration du budget 2015. Nous prendrons le temps de bien assimiler l'information financière et nous étudierons tous les postes budgétaires afin de nous assurer de produire un budget qui respecte la capacité de payer des contribuables ainsi que les obligations et besoins de la Ville de Léry.

Dans le respect des grands champs d'investissements de la Ville de Léry, nous étudierons et nous planifierons, entre autres, les postes budgétaires en matière d'égout et d'aqueduc, du service incendie, de la sécurité publique, de la voirie, de l'environnement et des loisirs.

Par ailleurs, nous soulignons que le gouvernement du Québec doit revoir la fiscalité municipale afin de diversifier les sources de revenus des municipalités dont les responsabilités sont croissantes alors que les moyens sont décroissants.

L'adoption du budget de l'exercice financier 2015 est prévue pour le lundi 15 décembre 2014 à 19 heures lors d'une séance extraordinaire du Conseil municipal qui portera uniquement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017.

Je termine en remerciant tous les employés et les bénévoles de la Ville de Léry pour l'ensemble du travail accompli au cours de l'année 2014.

Je vous remercie pour l'attention que vous portez à l'exercice de l'administration de la Ville de Léry et pour votre collaboration.

Walter Letham, maire



Auditor's Report

Mayor's Report on Ville De Léry's Financial Situation

Dear Fellow Citizens,

I am pleased to present my annual report on the financial status of Ville de Léry, including information regarding remuneration of council members, deposited at the public council meeting held on November 10, 2014. Also deposited was a list of contracts over \$25,000 awarded since the last report, and a list of contracts greater than \$2,000 but amounting to more than \$25,000 engaged with the same contractor, all as required by article 474.1 of the *Cities and Towns Act* (R.S.Q, chapter C-19) and article 11 of the *Act respecting the Remuneration of elected municipal officials* (R.S.Q., chapter T-11.001).

Auditor's Report – Financial period 2013

The accounting firm of Chiasson Gauvreau CA Inc. has examined the results for the year 2013, finding that the financial statements fairly represented the situation of Ville de Léry as at December 31, 2013.

The year ended with operating revenues of \$3,344,299 and operating expenses of \$3,360,466. The operating surplus for the year amounted to \$210,385 after depreciation of assets, the repayment of long-term debt and reserves (including garbage & recycling, fire service, urban planning and the centennial activities).

The value of the Working Capital Fund is \$225,000 of which \$30,000 remains engaged due to purchase of a new pumper truck for the fire department in 2011.

Remuneration of elected officials

As of January 1, 2014, the mayor receives an annual stipend of \$11,160 plus an expense allocation of \$5,580. Councillors receive a stipend and expense allocation equivalent to one-third these amounts. Furthermore, the mayor receives an annual stipend of \$5,393 and an expense allocation of \$2,696 for duties and functions related to the MRC de Roussillon. The mayor receives no compensation when representing Ville de Léry at any other activity that his duties require him.

Forecast for 2014

To finance phase I of the sewer and aqueduct project, Ville de Léry has availed itself of two rounds of long term funding, one in 2011 and the other in 2012. For the balance of capital expenditures for this project, Ville de Léry is currently making use of its lines of credit until the long-term funding is put in place.

Long-term debt attributable to the sewer and aqueduct project - Phase 1 amounts to \$9,810,000, that attributable to the a decision of the TAQ amounts to \$1,254,300, that attributable to the purchase of the pumper truck amounts to \$221,704, that attributable to Place du Marquis amounts to \$182,300, that attributable to the redevelopment of the intersection of Boulevard de Léry/Boulevard René-Lévesque amounts to \$125,000 and that attributable to the purchase of the Hydro-Québec right of way amounts to \$51,395.

Preliminary indications for the current financial period suggest a modest surplus, notwithstanding constant increases in costs.

Contracts awarded by Ville de Léry

A detailed list of contracts awarded since the last report is available at the Town Hall.

Forecast for 2015

In the coming weeks, the Municipal Council will actively work on developing the 2015 budget. We will take the time to properly assimilate the available financial information and we will consider all budgetary items to ensure that we produce a budget that meets election commitments, the ability of taxpayers to pay as well as the obligations and requirements of Ville de Léry.

With respect to the major areas of expenditures in Ville de Léry, we will investigate and plan, amongst other budgetary line items, those relating to water and sewage, the fire department, public safety, transportation, the environment as well as parks and recreation.

Moreover, we note that the Québec government must review municipal taxation powers in order to diversify the sources of municipal revenues seeing as responsibilities are increasing while resources are decreasing.

The Ville de Léry budget for 2015 is currently scheduled to be adopted on Monday, December 15, 2014 at 7 p.m. at a special meeting of council held specifically for budget purposes as well as for the adoption of the triennial programme of capital expenditures for 2015-2016-2017.

In closing, I wish to express my appreciation to the employees and volunteers of Ville de Léry for all their work and efforts in 2014.

Thank you for your continued attention to the administrative matters of Ville de Léry and for your cooperation.

Walter Letham, Mayor



Bon à Savoir

Abris temporaires (abris d'autos d'hiver)

Nous vous rappelons que les abris temporaires (abris d'autos d'hiver) ne sont plus autorisés à partir du 15 avril.

Lumières de rues

Vous avez remarqué qu'une lumière de rue était brûlée, ou toujours allumée ou intermittente, s.v.p. veuillez nous aviser en téléphonant au 450-692-6861 poste 203. Un électricien est mandaté pour effectuer les réparations environ quatre à cinq fois par année.

Abattage d'arbres

Sur tout le territoire de la Ville, **IL EST INTERDIT** de couper un arbre **AVANT D'AVOIR OBTENU** un certificat d'autorisation à cette fin. Le permis ne peut être émis que si l'arbre est mort ou atteint d'une maladie incurable, s'il est dangereux pour la santé ou la sécurité des citoyens, s'il constitue une nuisance ou cause des dommages à la propriété ou s'il empêche une construction, un usage ou un bâtiment autorisé par les règlements municipaux. Dans tous les cas, **LE REQUÉRANT DOIT JUSTIFIER SA DEMANDE**. Le coût du certificat d'autorisation est de 25 \$.

Vous pouvez joindre le service d'urbanisme au numéro 450-692-6861 poste 202 ou par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@ville.lery.qc.ca.

Feux à ciel ouvert

Il est interdit en tout temps, sur tout le territoire de la municipalité, de brûler du bois traité ou recouvert de peinture, de teinture, etc., des herbes, des feuilles mortes, des ordures ménagères, des pneus, des bardeaux d'asphalte, des produits formés ou contaminés par le goudron, les plastiques, la colle, le caoutchouc, les solvants ou tout autre produit polluant. Par contre, les feux de bois et les feux à des fins récréatives sont autorisés à condition que les voisins ne soient pas incommodés.

Quiconque contrevient à l'une des dispositions du règlement commet une infraction et est passible, s'il s'agit d'une première infraction, d'une amende minimale de 100 \$ et maximale de 1 000 \$ pour une personne physique, et d'une amende minimale de 200 \$ et maximale de 2 000 \$ pour une personne morale.

Par contre, pensez-y avant d'appeler le service 911 pour vous plaindre d'un feu à ciel ouvert qui, en réalité, n'est pas nuisible. Une intervention des pompiers de la Ville de Léry coûte un minimum de 1 000 \$ aux contribuables.

Permis

Nous vous rappelons qu'un certificat d'autorisation ou un permis est nécessaire **AVANT** d'effectuer les travaux suivants :

- Opération cadastrale
- Nouvelles ouvertures
- Construction, transformation, agrandissement
- Captage des eaux (puits)
- Installation sanitaire
- Démolition
- Réparations
- Réfection de la toiture
- Lotissement
- Nouveau stationnement
- Portes et/ou fenêtres
- Bâtiment accessoire (garage, remise, etc.)
- Piscine
- Abattage d'arbre(s)
- Remblai ou déblai
- Clôture
- Tous les autres travaux dont le coût s'élève à plus de 2 000 \$

Pour obtenir le certificat d'autorisation ou le permis, il est très important de **BIEN REMPLIR** le formulaire de demande de permis. Ce formulaire est disponible à l'hôtel de ville. Vous pouvez aussi en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@ville.lery.qc.ca. Toutes les informations demandées dans ce formulaire sont **NÉCESSAIRES** pour émettre votre permis. Dans la plupart des cas, une copie de votre certificat de localisation **DOIT ÊTRE JOINTE** à votre demande. Il faut prévoir quelques jours pour l'émission du permis, l'inspecteur a cependant un **DÉLAI DE 30 JOURS** pour l'étude du dossier, et ce, à partir du dépôt de la demande ou des compléments d'information. **Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée et non selon leur nature.**

Travaux sur les rives

Si vous envisagez faire des travaux sur les rives, le littoral du lac ou en plaine inondable, il est important de vérifier auprès du service d'urbanisme quelles sont les dispositions des règlements d'urbanisme qui s'appliquent à votre propriété. La réglementation municipale est basée sur la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Pour obtenir plus d'informations sur cette politique établie par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, visitez le site Internet suivant :

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rives/index.htm> ou renseignez-vous auprès du service d'urbanisme de la Ville de Léry.

Piscines

Vous devez obtenir un permis du Service d'urbanisme avant de débiter l'installation. Consultez www.baignadeparfaite.com/fr/accueil pour vous familiariser avec les règlements gouvernementaux et vous assurer que votre piscine répond à tous les critères.



Bon à Savoir

Ventes de garage

Avec la venue du printemps arrive également le temps du grand nettoyage. Certains d'entre vous voudront peut-être effectuer une vente de garage. Le règlement sur les ventes de garage permet deux ventes de garage sans frais par année, l'une au printemps (première fin de semaine du mois de juin : 6 et 7 juin 2015) et l'autre à l'automne (première fin de semaine du mois de septembre : 5, 6 et 7 septembre 2015). Si la pluie ou une cause exceptionnelle empêche, au moment prévu, la tenue des ventes de garage sans frais, la tenue peut être reportée à la fin de semaine suivante (deuxième fin de semaine des mois de juin ou septembre, les jours suivants: samedi et/ou dimanche).

En dehors des périodes prévues précédemment, un maximum d'une vente de garage par année est autorisée pour une même habitation. Le propriétaire ou l'occupant doit, à cette fin, se procurer un permis auprès de la Ville de Léry et le tenir affiché pendant toute la durée de l'activité. Le coût du permis est fixé à vingt dollars (20 \$) par jour d'activité. Si la pluie ou une cause exceptionnelle empêche, au moment prévu, la tenue d'une vente de garage autorisée, ladite vente peut être reportée à une date ultérieure. Cependant, une nouvelle demande de permis de vente de garage doit être faite dans les cinq (5) jours qui suivent. Une vente de garage ne peut être reportée si elle a été tenue en partie.

La vente de garage doit être faite par le propriétaire ou l'occupant du bâtiment sur son terrain et doit avoir lieu dans une période comprise entre 8 heures et 20 heures. Toute affiche hors du terrain est prohibée. L'exposition des objets ne doit pas empiéter dans l'emprise de rue.

De plus, Santé Canada rappelle que certains produits, tels que barrières pour bébés, sièges d'auto, lits d'enfants, berceaux, etc. présentent des risques pour la sécurité. Soyez vigilants ! Si vous effectuez une vente de garage, vous êtes légalement responsables des produits que vous vendez ; assurez-vous qu'ils soient conformes et qu'ils répondent aux normes de sécurité. Pour plus d'informations, consultez le site <http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/index-fra.php>

Garde des chiens

Il faut se rappeler que :

- Toute personne propriétaire d'un chien ou gardant un chien doit détenir un permis ; le coût est de 5 \$.
- Il est interdit de garder plus de 2 chiens sur un terrain ou dans une unité de logement.
- Il est interdit de laisser aboyer un chien.
- Tout chien doit être maintenu en laisse lors de ses balades.
- Vous devez garder votre chien sur votre propriété et de manière à ce qu'il ne puisse en sortir et errer dans les rues.

Pour toute plainte, veuillez vous adresser au service de police au 450-698-1331.

Pannes de courant

Lors de pannes de courant, nous vous invitons à communiquer avec le service à la clientèle d'Hydro-Québec au 1-800-790-2424, afin de les informer qu'il y a une panne dans votre secteur en mentionnant le plus de détails possibles : poteau brisé, fil sectionné, arbre tombé sur une ligne, etc. De plus, en téléphonant à ce numéro, Hydro-Québec vous informe du délai approximatif avant le rétablissement du service pour votre adresse. Pour plus d'informations, veuillez consulter leur site web au www.hydroquebec.com. Il est inutile de téléphoner à l'hôtel de ville car malheureusement nous n'avons aucune information concernant les délais et raisons concernant les pannes de courant.

Piscine du Club Nautique Woodlands

Le Club Nautique Woodlands ouvrira de nouveau la piscine cet été pour tous les résidents de la Ville de Léry les soirs de semaine (de 18 à 21 heures) et les week-ends (de midi à 20 heures).

Il y aura un sauveteur sur place, par contre seulement les enfants de 12 ans et plus pourront nager sans la surveillance d'un adulte. Si la température est inférieure à 22 °C ou en cas de pluie, la piscine sera fermée et il n'y aura aucun accès au terrain.

Cet été, le Club nautique permettra aux résidents de la Ville de Léry de louer leurs kayaks durant les week-ends de midi à 20 heures. Les frais seront de 10 \$ pour deux heures et vous devrez laisser une pièce d'identité (permis de conduire, carte d'assurance maladie) durant votre sortie en kayak. Un adulte devra signer une renonciation.

Politique pour le remboursement des services de loisirs

La politique de remboursement pour les services de loisirs est offerte aux jeunes résidents de la Ville de Léry âgés de 0 à 17 ans inclusivement. La Ville de Léry autorise le remboursement d'un montant maximal de 200 \$ par enfant, par année civile. Une demande de remboursement rétroactif ne peut être effectuée que pour une (1) année (calendrier) antérieure. Une activité de loisir subventionnée par la Ville de Léry ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement. Il n'est pas obligatoire que les services de loisirs soient dans la Ville de Châteauguay; vous pouvez utiliser les services de loisirs de n'importe quelle autre ville.

Afin de procéder au remboursement, nous avons besoin d'un original de la ou des factures, d'une preuve de résidence (permis de conduire, facture, bulletin scolaire) et d'une preuve de la date de naissance de l'enfant, (carte d'assurance maladie, certificat



Bon à Savoir/Good to Know

de naissance, etc.). Vous aurez également un formulaire de demande de remboursement à compléter. Les remboursements seront effectués par chèques et seront envoyés par courrier. Cette politique demeure en vigueur tant qu'elle ne sera pas modifiée ou remplacée par une autre entente.

En ce qui a trait au support au programme d'intégration de camp de jour, la Ville de Léry confirme aux citoyens concernés et aux organismes, tels que la Ville de Châteauguay et le Club Optimiste (Opti-Mômes), que la municipalité allouera une aide financière maximale de 2 000 \$ par enfant de 0 à 17 ans inclusivement ayant des besoins particuliers en raison de ses incapacités et qui sera inscrit à un camp de jour à l'été 2015. Le paiement sera effectué sur demande directement à l'organisme offrant les services compétents. Veuillez-vous renseigner auprès de l'Hôtel de ville pour plus de détails.

Les frais de bibliothèque sont maintenant couverts pour les personnes âgées

Si vous êtes un résident de la Ville de Léry âgée de 65 ans ou plus et utiliser les services d'une bibliothèque, vous êtes admissible à un remboursement de vos frais jusqu'à un montant de 65 \$ par année. Pour obtenir un remboursement, un résident devra fournir l'original de la facture, une preuve de résidence (permis de conduire, facture, etc.), ainsi que d'une preuve de la date de naissance (carte d'assurance maladie, certificat de naissance, etc.) Vous aurez également un formulaire de demande de remboursement à compléter. Les remboursements seront effectués par chèques et seront envoyés par courrier.

Service de collecte des branches

Les branches sont ramassées deux fois par mois : le 1er mardi et le 3e mardi du mois. La collecte des branches se fera du 5 mai au 3 novembre 2015 (sauf le 20 octobre). Le service des travaux publics ne passera qu'une seule fois dans les rues publiques pendant les collectes. Veuillez s.v.p. noter les points suivants :

- Déposer les branches en bordure de la rue pour 7 heures a.m.
- Placer le tronc des branches (2" de diamètre maximum) face à la rue publique.
- S'assurer que les branches sont dégarnies de ficelle ou autre.
- S'assurer que les branches sont dégarnies des feuilles ou du gazon.
- Les branches d'un arbre qui a été abattu par un émondeur : le propriétaire qui a obtenu un permis d'abattage est responsable de la disposition des branches.

Nouvelles règles pour la collecte du carton

De nouvelles règles concernant la collecte du carton sont entrées en vigueur le 1er décembre 2014. Toutes les boîtes et le carton laissés sur le trottoir les jours de collecte des déchets ne seront

pas ramassés. Les boîtes et le carton doivent être défaits et mis dans le bac de recyclage pour la collecte du vendredi.

Surplus de Carton—Collecte spéciale le vendredi 10 juillet 2015

Placer le carton à deux pieds du bac de recyclage, afin de ne pas nuire à la collecte robotisée.

Ne pas les attacher ou les ficeler.

Carton seulement : retirer les sacs et les morceaux de styromousse des boîtes

Défaire les boîtes trop volumineuses et éviter les charges trop lourdes; par exemple : ne pas remplir une boîte de frigo de retailles de carton.

Recyclage

Piles usagées et les cartouches d'encre – Elles peuvent être déposées dans les boîtes prévues à cette fin et situées dans le hall d'entrée de l'hôtel de ville.

Les produits électroniques – Si vous voulez vous départir de certains produits électroniques, il vous suffit de vous présenter à l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture.



Temporary Car Shelters

Remember that all temporary car shelters must be dismantled by April 15.

Street Lights

Every effort is made to ensure our streets lights are working. However, if you see one that is burned out or not working properly, please call the Town Hall at 450-692-6861, x 203.

Tree Cutting

You must obtain a permit before cutting down any tree on your property. The cost for a permit is \$25. You will be asked to justify your request to remove a tree. For example, is the tree dead or diseased? Is it dangerous to the health and safety of citizens? Is it a nuisance? Or, is it preventing work from being done?

For more information, please contact the Urban Planning Department at 450-692-6861, ext 202 or by email at urbanisme@ville.lery.qc.ca.

Open Fires

It is strictly prohibited to burn any polluting material such as painted or treated wood, grass, dead leaves, household waste, tires, roofing shingles, plastics, tar products, or solvents. Fines for non-compliance vary between \$100 and \$2,000.



Good to Know

You may, however, burn wood at a recreational fire provided that neighbours are not unduly inconvenienced.

Please think carefully before calling 911 to report a recreational fire. Any intervention by the Ville de Léry firefighters costs taxpayers at least \$1,000.

Shoreline Work

If you plan to work along your shoreline, the river banks, or the flood plain, please consult with the Urban Planning Department prior to starting any work. There may be municipal regulations that are applicable to your property. These regulations are based on the *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*. For more information, please contact the Urban Planning Department at 450-692-6861, ext 202 or by email at urbanisme@ville.lery.qc.ca.

You may also visit the website of the *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs* at www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rives/index.htm

Permits

A permit is required BEFORE starting any of the following projects:

- Cadastral operations
- New openings in structure
- Construction, transformation, additions
- Wells
- Sewage installations
- Demolition
- Major repairs
- Roofing replacements
- Lot subdivisions
- New parking areas
- Windows and/or doors
- Accessory buildings (garage, shed, etc.)
- Pools
- Tree cutting
- Fill or excavation
- Fences
- Any work done at a cost of more than \$2,000

It is critical that you **properly complete** the permit request form. The form is available at Town Hall or by email urbanisme@ville.lery.qc.ca. Please ensure that you have answered all questions to avoid delays. In most cases a Certificate of Location **must be attached** to your request. Please note: the municipal inspector has up to 30 days to study the file, once all the information has been received. **Requests are treated in order of receipt and not by category.**

Swimming Pools

You need to obtain a permit from the Town Hall before installation begins. Please consult www.perfectswimming.com/en/home to familiarize yourself with current government regulations and ensure that your swimming pool meets all the criteria.

Garage Sales

You may have two free garage sales per year with no permit required: one in the spring (June 6 & 7) and one in the fall (September 5, 6 & 7). In the event of rain or other extenuating circumstance, these sales may be rescheduled to the following weekend at Ville de Léry's discretion.

You may hold one additional garage sale per year with the purchase of a permit from City Hall. The maximum number of garage sales per year per residence is three. The cost of a permit is \$20 and it must be on display during the garage sale. Again, if the event is rained out, it may be rescheduled. However, this request for a new permit must be done within 5 days of the original date. Note that a new permit will not be issued if the original garage sale has been held in part.

Other things to note: The garage sale must be held by the owner or occupier of a building on their property. It may take place between 8 a.m. and 8 p.m. Any signs or notices posted off the property are prohibited. The garage sale must not encroach upon the street right of way.

Finally, Health Canada reminds you that certain products such as safety gates for children, infant/baby car seats, children's cribs/beds, pose a potential risk. As a seller, one has a legal responsibility to ensure that the items being sold conform to current regulations. For additional information, please consult www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/index-eng.php

Dog License

Ville de Léry requires that all dogs be licensed. A dog license costs \$5.00 and is valid for the life of the animal. You may obtain the license at Town Hall during normal business hours.

If you are a dog owner, please note the following regulations:

1. You may only have up to two dogs per household.
2. Your dog must be on a leash when you take them out for a walk.
3. You must keep your dog on your property in a manner to prevent it from roaming the streets.
4. You may not let your dogs bark to the point that it qualifies as a noise complaint. If you are bothered by a barking dog, your first step is to let the dog owner know of the disruption. If the issue is not resolved and you decide to file a complaint, please have the following information ready:
 - location of the barking dog
 - time of day the noise occurs
 - how often the noise occurs and for how long
 - how the noise directly affects you.

For all complaints about dogs in Ville de Léry please contact the Police at 450-698-1331.



Good to Know

Power Outages

Please communicate directly with Hydro-Quebec's customer service when your service is interrupted or you see a broken pole, fallen tree, or any other problem that will affect the delivery of electricity. When you place the call, they will inform you of the approximate time you will have to wait for service. Unfortunately we cannot speed up the repairs, so calling the Town Hall will not change anything. To report a power failure, call 1-800-790-2424. For further information, please consult their website at www.hydroquebec.com

Woodlands Yacht Club

Woodlands Yacht Club will once again open the swimming pool to Léry residents every evening (from 6 to 9 p.m.) and on weekends (from 12 to 8 p.m.). A lifeguard will be on duty, but children must be at least 12 years old to swim without adult supervision. If the weather dips below 22°C or in the case of rain, the swimming pool will be closed with no access to the grounds.

This summer the Yacht Club will rent out their kayaks to Léry residents every weekend (from noon until 8 p.m.). The fee will be \$10 for 2 hours and you will need to leave proof of residence and a piece of id (driver's license, Medicare card) while you are out in the kayak. An adult will need to sign a waiver.

Recreational Services Reimbursement

Ville de Léry has a policy for reimbursement of recreational services for young residents of Ville de Léry aged 0 to 17 years. We allow a maximum reimbursement of \$200 per child per calendar year. You may request a retroactive reimbursement, but only for the previous calendar year. A recreational activity sponsored by the Town of Ville de Léry cannot be the subject of a refund. Please note that it is not mandatory that the recreational services be provided in Châteauguay; you can also make use of such services available in any nearby town. To obtain the reimbursement, you will need to provide proof of payment, proof of residence (tax bill, driver's license, etc.) and your child's name and date of birth (Medicare card, birth certificate). Please bring the originals of these documents to the Town Hall during regular business hours and fill out the required form. We will copy the documents and submit them with the form. Once approved, a cheque will be mailed to you.

The Town of Léry has also allocated financial assistance to help defray the cost of summer camp for children with special needs. If other subsidies do not cover the full cost, you may claim up to a maximum rebate of \$2,000 per child per year. To obtain the reimbursement, you will need to provide proof of fees, proof of residence (tax bill, driver's license, etc.) and your child's name and date of birth (Medicare card, birth certificate). Please bring the originals of these documents to the Town Hall during regular business hours and fill out the required form. Once approved, a cheque will be mailed directly to the organization running the camp.

Library Fees Covered for Léry Seniors

If you are a Ville de Léry resident aged 65 years of age or older and belong to a neighbouring public library, you are eligible for a reimbursement of your fees up to an amount of \$65. To obtain a reimbursement, you will need to provide the original invoice, proof of residence (tax bill, driver's license, etc.), as well as proof of date of birth (Medicare card, birth certificate, etc.). Please bring the original of these documents to the Town Hall during regular business hours and fill out the required form. Once approved, a cheque will be mailed to you.

Branch Collection

Branches will be picked up and shredded twice a month on the 1st and 3rd Tuesdays of each month from May 5 until November 3, 2015 (with the exception of October 20). Our public works truck will only pass once each day.

- Make sure your branches are at the side of the road by 7 a.m.
- Place the larger end (2" diameter maximum) of the branches facing the road;
- Do not mix leaves or grass clipping with the branches; and
- Make sure the branches are free of foreign objects such as wire, string, etc.

If you have a permit to cut down trees or you hired a tree pruning service, you are responsible for removing/recycling the branches.

New Rules for Cardboard Collection

New rules regarding cardboard collection came into effect on December 1, 2014. All boxes and cardboard left at the curb on Garbage Day will not be picked up. Cardboard must be broken down and put into the recycling bin for pick up on Fridays.

Special Cardboard Collection on Friday, July 10

Please note the following if you have cardboard boxes to recycle:

- Only cardboard is accepted: please remove any plastic bags or styrofoam from boxes.
- Place cardboard at least 2 feet from the recycling bin so as not to impede the regular mechanized collection.
- Do not tie the cardboard together with string or other material.
- Collapse all large cardboard boxes to avoid any heavy loads (e.g. do not fill a refrigerator box with scraps of cardboard).

Recycling

Used batteries and ink cartridges – May be dropped off in the special collection boxes located in the Town Hall lobby.

Electronics – You may dispose of any electronic products in a container outside the Town Hall during normal business hours.

Janvier 2015 January

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Février 2015 February

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

Mars 2015 March

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				



Ordures ménagères et objets lourds

Tous les mercredis
Garbage and heavy objects
Every Wednesday



Recyclage

Tous les vendredis
Recycling
Every Friday



Collecte de branches

1er et 3e mardis de chaque mois du 5 mai au 3 novembre (sauf le 20 octobre)

Branch Collection

1st and 3rd Tuesdays of each month from May 5 until November 3 (except October 20)



Collecte de feuilles

Du 21 septembre jusqu'à la première neige

Leaf Collection

From September 21 until first snowfall



Séances du Conseil

Le 2e lundi de chaque mois (sauf octobre (mardi))

Municipal Council Meetings

Second Monday of each month (except October (Tuesday))

Avril 2015 April

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Mai 2015 May

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Juin 2015 June

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Juillet 2015 July

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Août 2015 August

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Septembre 2015 September

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Octobre 2015 October

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Novembre 2015 November

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Décembre 2015 December

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Gestion des matières résiduelles - Ligne info-collecte : Il existe un service de première ligne pour répondre à toutes les plaintes et questions concernant les ordures ménagères et le recyclage. Que ce soit pour des ordures non ramassées, un bac de recyclage non vidé, un bac de recyclage brisé, ou toute autre plainte, vous devez communiquer directement avec la ligne info-collecte en téléphonant au 514-928-5227 et en précisant votre nom, votre numéro de téléphone et votre adresse en indiquant la ville.

Waste Management: If your garbage is not picked up, a recycling bin not emptied, or you want to report a broken bin, there is one number to call for all complaints. Please call the Info-Collect Hotline at 514-928-5227. You will be asked for your name, phone number, street address and town.